

Coss Infos

A propos du PPA (Plan partiel d'affectation) de «En Vigny»

La Municipalité de La Chaux, avec l'appui des autorités de Cossonay, présente un projet de réaménagement final du site «En Vigny» qui prévoit une partie «cross», une aire forestière et un retour à une zone agricole.

Раг Claude-Alain Monnard

es Municipalités de La Chaux et Cossonay ont mis sur pied, PAM, une séance publique d'information relative au site «En Vigny», sur la commune de La Chaux. Il est prévu de procéder au comblement de la gravière exploitée au cours de ces dernières années avec des matériaux d'excavation non pollués et de réaménager l'endroit de manière à y accueillir les affectations futures, ainsi que d'exploiter le solde du gravier. Introduite par Georges Rime, la séance a réuni un public attentif et réceptif. Le syndic de Cossonay a ensuite cédé la parole à son homologue de la Chaux, Paul-Henri Marguet, qui a présenté le projet à l'aide d'un certain nombre de documents photographiques projetés sur écran. D'autres intervenants de ce projet étaient également présents pour apporter quelques précisions et répondre aux diverses questions de l'assistance.

Données générales résumées du projet

Le site «En Vigny» se situe actuellement principalement en zone agricole et, pour une petite partie, en aire forestière. La surface de l'ensemble du PPA «En Vigny» est d'environ 15 hectares. L'exploitation du solde des matériaux graveleux est estimée à 50'000 mètres cube et le comblement avec des matériaux d'excavation sains à 580'000 mètres cube. La durée d'exploitation est d'environ 5 ans, y compris l'extraction du gravier qui pourra se faire simultanément au remblayage d'une autre partie.

Le réaménagement topographique du site permettra de le restituer partiellement à l'agriculture et d'aménager des zones prévues pour la pratique du motocross et du vélo bicross, ainsi qu'une zone pour la réalisation de mesures écologiques, en liaison avec les étangs et le Bois du Sépey. Ces projets nécessitent une modification de l'affectation de cette zone, par le biais d'un Plan partiel d'affectation, le PPA «En Vigny».

Clause du besoin

Concernant la gravière, ce projet a pour objectif de permettre l'exploita-



Paul-Henri Marguet, syndic de la commune de La Chaux.

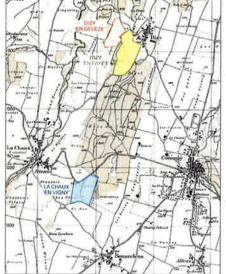
tion du solde de graviers présents. Il s'inscrit dans la volonté de contribuer à l'approvisionnement en matériaux graveleux dans la région de Cossonay, région pauvre en gisements d'impor-

La planification réalisée dans le cadre du Plan directeur des dépôts d'excavation et des matériaux (PDDEM) montre que le nombre de sites de carrières graveleuses pouvant accueillir des matériaux d'excavation en vue de leur état est insuffisant dans le canton, notamment dans les régions densément habitées. Ce Dépôt pour matériaux d'excavation (DMEX) «En Vigny» figure comme site prioritaire dans l'addenda «Août 2008» au PDDEM. De plus, isolé et éloigné des habitations les plus proches, il est très peu visible et ne dérange pas le voisinage.

Motocross, vélo bicross, cours TCS: nécessité de légaliser

Dans les années 70, une piste de motocross avait été aménagée au gré de l'exploitation des matériaux et de la remise en Site «En Vigny». état de la gravière. La pra-

tique de ce sport a toujours été admise par le propriétaire exploitant, ainsi que par les autorités locales. Elle n'en demeure pas moins non conforme à la destination de la zone agricole sur laquelle elle a lieu. Le Moto Club de Cossonay, appuyé par l'exploitant de la gravière et la Municipalité de La Chaux, souhaite garantir la possibilité d'y poursuivre la pratique du motocross ainsi que celle



du vélo bicross, nouvelle activité envisagée par le Vélosprint de Cossonay. Ces futures pistes prendront place sur des terres appartenant actuellement à un agriculteur et qui seront cédées à la commune de Cossonay par un échange de terrains.

Notons encore que cette nécessité de légaliser l'utilisation des pistes de La Chaux découle aussi d'un besoin. Peu de sites sont ouverts pour l'entraînement et ces derniers sont surchargés, ce qui contraint les pilotes à parcourir régulièrement des centaines de kilomètres pour pratiquer leur sport en France, Italie ou Allemagne. Malgré tout, le nombre d'utilisateurs ne sera pas augmenté (60 au maximum pour les motards, une quinzaine pour le bicross) ni celui des séances d'entraînement (deux fois par semaine) et de compétition (motocross Angora, 1 fois par année).

D'autre part, la section vaudoise du TCS souhaite organiser des cours de formation «terrain» pour motards dans le but d'apprendre aux



Piste bicross pour le Vélosprint: uniquement de l'entraînement.

Coss Infos





Georges Rime, syndic de MAC Cossonay.

utilisateurs à «gérer» une roue arrière qui glisse ou se bloque et à éliminer ainsi l'appréhension face à du gravier ou de la boue sur la route.

Acteurs du projet

Il est bon de préciser que les acteurs projet sont nombreux. Concernant la gravière et le DMEX, l'initiateur et mandant est la société Sotrag SA, à Etoy. Le mandataire est le bureau Impact-Concept SA, au Montsur-Lausanne, bureau spécialisé dans les études en environnement.

Le mandant du projet de pistes de motocross et de vélo bicross est la commune de La Chaux, soutenue par la Municipalité de Cossonay. Le mandataire est le bureau Urbaplan, à Lausanne.

Les travaux géométriques et l'établissement du dossier de défrichement/reboisement ont été sous-traités au bureau Jomini-Van Buel SA, à

Le rapport sectoriel relatif à «l'Etude des valeurs naturelles et propositions d'intégration nature» a été réalisé par le bureau d'études biologiques Raymond Delarze à Aigle. Enfin, le bureau Chevalier Gérard SA à Morges a été consulté pour les questions relatives à l'accessibilité du site.

A noter aussi qu'une démarche participative a été effective entre les différents services de l'Etat, les autorités communales, l'Inspecteur forestier, les propriétaires fonciers et les associations de protection de la nature. Toutes ces entités ont été informées des éléments principaux du projet de PPA et ont eu l'occasion de participer aux séances de travail. Cette collaboration a permis de rallier l'appui des diverses tendances à ce projet. On veut ainsi démontrer qu'on peut «tous vivre ensemble»! déclare Georges Rime.

Questions - réponses commentaires

Paul-Henri Marguet a tenu à préciser, en début de séance, que ce projet de piste de motocross n'allait pas à l'encontre de ses idées d'élu Vert. Il estime essentiel de légaliser cette zone, nous

> permettant ainsi d'en contrôler les activités futures. Le syndic et une personne du public ont ensuite évoqué la suite de la démarche sur un plan administratif. Difficile de préciser un timing quant au début de la réalisation du projet, mais si tout se passe bien, pas avant la fin de l'année! ajoute P-H Marguet.

L'impact sonore suscite des craintes chez quelqu'un. Des motos ont tourné «pleins pots» sur le site et des mesures ont été faites. Il en ressort qu'au lieu d'émission, les nuisances sonores se montent à 105 décibels, mais qu'à 1 km, elles chutent à 48 décibels, soit un bruit de vie normal. Un monsieur soulève la question de motos qui tournent ou tournaient dans les champs. À l'époque, ce site était ouvert à plein de monde et le motocross s'exercait de facon «libre»! lui répond Raymond Moinat. Depuis une dizaine d'années, le site est sous le contrôle du moto club, il v a des clôtures, donc la situation s'est nettement améliorée.

L'inspecteur forestier, qui soutient ce projet, relève découvrir néanmoins en diverses occasions des traces de passages répétés en forêt dues à des motos créant des ornières profondes. Allez-vous vous satisfaire de ce lieu? demande-t-il aux motards présents.



Raymond Moinat apporte quelques précisions.

Ce ne sont pas des membres du club car nos règles sont claires et le message a très bien passé chez nos sociétaires! lui répond-on. M. Chanson, agriculteur et voisin direct du site, prend alors la parole pour remercier les motards car ça fait 30 ans que je les côtoie et je n'ai jamais eu de problèmes avec

«Ficky» Bornoz, président du Vélosprint, déclare que la piste de bicross sera uniquement destinée à une école de cyclisme et à l'entraînement des adeptes de ce sport. Rien à voir avec ce qu'il y a à Echichens et nous n'aurons pas de compétition! Les zones de motocross et bicross seront d'ailleurs séparées par des clôtures et chaque club sera responsable de son entretien. Intéressant de savoir aussi que la future surface dédiée au motocross sera environ deux fois plus petite que l'aire actuelle

Une construction d'un bâtiment de service de 50 mètres carrés au sol est prévue. Il contiendra des bétonnée pour l'entretien des motos, une fosse de récupération pour les éventuelles «fuites» des engins, une petite «buvette» pour 5-6 personnes. A ce sujet, Georges Rime précise que le Moto Club prend en charge la maiorité des coûts de ces réalisations

Enfin, un syndic de la région souligne que le PPA présente un véritable mérite car il concerne toute la région et que les divers impacts ont été étudiés de manière approfondie. Ce projet est bien équilibré! conclut-il. Ce qui remplit d'optimisme Joël Rime, président du Moto Club: je crois qu'on va aller dans le bon sens!

En conclusion

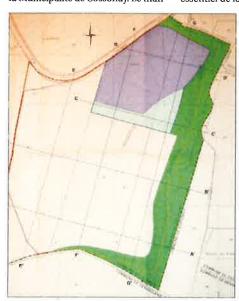
L'exploitation du gravier, le comblement avec des matériaux d'excavation non pollués, les activités de motocross et de vélo bicross n'auront pas d'impact sur les eaux souterraines et superficielles. L'impact des projets sur les sols reste faible et limité dans le temps.

Le réaménagement du site «En Vigny» prévoit une mise en valeur des nouveaux talus, en liaison avec le Bois du Sépey et les Etangs de Vigny qui présentent un «trésor écologique». Différents aménagements naturels (plantation d'une lisière étagée, prairie maigre, création d'une zone humide et de mares) seront réalisés.

Il en ressort donc que les projets de gravière, de DMEX, de motocross, de vélo bicross et les cours du TCS sont conformes avec l'aménagement du territoire et compatibles avec toutes les contraintes liées à la protection de



WC, un coin couvert avec dalle Lors d'un motocross Angora à La Chaux.



En «bleu foncé»: zone motocros, en bleu clair: aire bicross, en vert: surface naturelle.

Coss Infos



Brèves

Conseil communal

Les deux prochaines séances du Conseil communal, soit celles devant avoir lieu jusqu'aux vacances d'été ont été fixées. La prochaine au ra lieu le lundi 22 avril; son ordre du jour n'est pas encore déterminé. Puis, c'est le lundi 24 juin que le Conseil se réunira, entre autre pour examiner le budget 2014 comme le prévoit la législation. Ces séances ont lieu à 20h.15 en la salle du Conseil communal située au 2ème étage de la Maison de Ville. Place du Temple 9. Ces séances sont publiques.

Ouverture du chantier de la salle polyvalente

Ce lundi, 18 février, a débuté l'installation du chantier relatif à la

construction d'une salle polyvalente au Pré aux Moines. Rapidement commenceront les travaux de démolition de la cantine et de la salle de gymnastique du Passoir, en premier lieu par l'enlèvement des matériaux contenant de l'amiante

Ce chantier va engendrer des nuisances et des inconvénients, en particulier pour la population et les personnes travaillant dans les administrations, commerces et entreprises de Cossonay. Il s'agit avant tout de la diminution de quelque 40 places de parc au Pré aux Moines et de la suppression ou de la modification des cheminements piétonniers dans sa partie nord. Concernant les places de parc, nous rappelons aux usagers qu'ils peuvent utiliser le Parking convert «Les Chavannes».

Quant aux pendulaires qui pratiquent le covoiturage, nous leur proposons d'utiliser le parking de la zone sportive de Marche. La Municipalité et la Direction du chantier vous remercient pour votre compréhension.

Ce chantier devrait durer environ 20 mois, soit jusqu'en octobre 2014.

Conteneur à verres

Autre conséquence de l'ouverture du chantier du Pré aux Moines, le conteneur bleu pour le dépôt des bouteilles en verre a dû être déplacé sur le parking de la zone sportive de Marche. A court terme, deux conteneurs, un pour le papier et un pour les bouteilles seront placés sur le parking du bâtiment administratif (parking de la rue Neuve).

Info prévention

Depuis le début de l'année, plusieurs personnes ont reçu un SMS provenant d'Angleterre, expliquant que leur numéro de téléphone avait été tiré au sort dans le cadre d'une loterie de plusieurs millions de livres sterling.

Il est proposé dans ce SMS aux futures victimes de prendre contact par courriel. Les escrocs obtiennent ainsi leurs coordonnées personnelles et demandent le versement d'une avance de frais en faisant miroiter un hypothétique gain.

La Police cantonale recommande à la population de faire preuve de prudence dans ces démarchages.

Il ne faut pas verser d'acompte par transfert de fonds, même pour un montant infime.

PUB-



COSS-AÎNÉS INFO



Activités à Cossonay pour les séniors, mois de mars 2013 LE DIMANCHE 28 avril: RACLETTE Party!

Tables d'hôtes (prix Fr. 15.-) Table bistrot (prix Fr. 16.-)

Dîner chez Valentine

Inscriptions à l'avance auprès du contact, transport à disposition.

Rte de Morges 10

jeudi 14 mars Valentine Füllemann

Table de Rosemarie

021 861 42 61

mardi 26 mars Rte de Dizy 1

Rosemarie Baumgartner 021 861 42 89

Table bistrot Restaurant PAM

mardi 5 mars

Lucia Keller 021 861 18 32

Informatique: cours internet, 12, 14, 19, 21 mars à 9h30 26 mars: Atelier à 9h30. Chaque fois 3h, salle A du bâtiment communal. Prix à payer sur place. Inscription obligatoire 079 501 46 25 ou christine.logoz@vd.pro-senectute.ch

La Fourmilière, conférence le mardi 12 mars à 14h:

Deux parties: 1) Gardien de prison, 2) Contes divers. A la Maison de Paroisse.

Groupe de marche, programme et renseignements sur demande auprès de Marlyse Landry, 021 861 43 29 ou 079 562 87 64. 28 février: Cossonay-Vuillerens. RdV, Espace Landry 13h05

14 mars: Sentier du patrimoine et nivéoles à Ferreyres, Dép. 9h30. 28 mars: La Sarraz-Eclépens gare par le Mormont. Dép. 12h45.

Groupe de ballade: 1 heure de marche tranquille. Rendez-vous lundis 4 et 18 mars, Espace Landry à 9 heures.

> Renseignements généraux auprès de l'animatrice régionale Christine Logoz 079 501 46 25

PAROISSE COSSONAY-GRANCY

Nouvelle Pasteure

e m'appelle Laurence Bohnenblust-Pidoux. Mon nom double dit mon état civil: je suis mariée à Claude Bohnenblust et mère de trois filles adolescentes. Le patronyme Pidoux parle également de mes racines pro-

fondes dans le canton de Vaud. Et si ce nom vous parait trop long, c'est avec plaisir que je vous laisse m'appeler Laurence, comme font souvent mes parois-

siens. En tant que pasteure, je suis très heureuse de pouvoir postuler dans votre paroisse de Cossonay-Grancy. Ma famille et moi nous viendrons habiter avec joie dans la cure de Cossonay.

Je suis pasteure depuis douze ans, auparavant i'ai été éducatrice spécialisée auprès de jeunes adolescent(e)s. J'ai des compétences et du goût pour le travail auprès des jeunes.

J'aime beaucoup l'idée de travailler dans une paroisse qui unit un bourg et des villages. Ce qui me plaît dans mon ministère, c'est d'aller à la rencontre des gens tels qu'ils sont et de pouvoir ainsi partager avec eux. J'aime me faire l'in-



terprète du message biblique dans l'aujourd'hui de celles et de ceux que je rejoins sur les chemins de la vie, tant les enfants et les jeunes que les adultes. C'est important pour moi aussi de faire se rencontrer les gens et de créer des espaces où ils peuvent s'éveiller à la spiritualité.»

Laurence Bohnenblust-Pidoux Lussery-Villars, 17 mars, 10h. culte et assemblée paroisse